

## LA COMMANDE ON/OFF DE L'ÉCLAIRAGE RÉPOND-ELLE AUX EXIGENCES DU DÉCRET BACS ?

### EN SAVOIR + ●

Le commande marche/arrêt réalisée manuellement via un interrupteur est une régulation de classe D pour les bâtiments non résidentiels. Complétée par un programme horaire qui éteint l'éclairage de façon automatique, au moins une fois par jour, cette fonctionnalité permet de disposer d'une régulation de **classe C** compatible avec les exigences du BACS.

La régulation de l'intensité lumineuse doit également être pilotée. Une régulation manuellement (par pièce, ou par zone) est une régulation de **classe C**

**Astuce :** L'ajout de capteurs de présence et de capteurs d'ensoleillement permettent d'obtenir une régulation de l'éclairage de classe A ou B.

Tableau 6 (suite)

		Définition des classes							
		Résidentiel				Non résidentiel			
		D	C	B	A	D	C	B	A
5	Commande de l'éclairage								
5.1	Commande basée sur l'occupation								
0	Interrupteur manuel de mise en marche/arrêt	x	x			x			
1	Interrupteur manuel de mise en marche/arrêt + signal supplémentaire d'extinction	x	x	x		x	x		
2	Détection automatique (mise en marche automatique) <sup>b</sup>	x	x	x	x	x	x	x	x
3	Détection automatique (mise en marche manuelle) <sup>b</sup>	x	x	x	x	x	x	x	x
5.2	Régulation de l'intensité lumineuse/de la lumière naturelle								
0	Manuelle (centrale)	x				x	x		
1	Manuelle (par pièce/zone)	x	x	x		x	x		
2	Commutation automatique <sup>b</sup>	x	x	x		x	x	x	
3	Modulation automatique <sup>b</sup>	x	x	x	x	x	x	x	x

Extrait de la norme ISO 52120-1: 2022